

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
AUX CONTRIBUABLES DE LA M.R.C. DU GRANIT

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2009-13

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil des maires a adopté à sa séance du 19 août 2009 le projet de règlement suivant :

- « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2009-13 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NO 2002-16 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER »

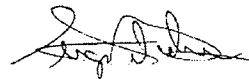
QU'une assemblée publique de consultation en rapport avec ces règlements, sera tenue à l'hôtel de ville de Saint-Ludger, 212, La Salle, Saint-Ludger, le lundi 19 octobre 2009 à 19 h 00 et ce, afin de présenter et d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur ces projets.

Il est possible pour quiconque le désire de prendre connaissance de ces projets de modification en se rendant au bureau de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h 00 heures et entre 13 h 00 et 16 h 30 heures du lundi au vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

**LE PROJET DE RÈGLEMENT 2009-13 A POUR BUT :**

- L'agrandissement des limites du périmètre urbain par l'ajout du lot 8, du rang 8, du cadastre du Canton de Risborough, pour une superficie d'environ 11,5 hectares à même la zone agricole qui en est diminuée d'autant;

Donné à Lac-Mégantic ce 29 septembre 2009.



Serge Bilodeau  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné(e), secrétaire-trésorier(ère) demeurant à Saint-Ludger déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, entre 13:30 et 14:00.  
En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux-mille neuf.

